



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**TEMPÊTE CIARAN :
LE DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
EST PLACÉ EN VIGILANCE ORANGE
« VENTS VIOLENT » ET « VAGUES SUBMERSION »
AINSI QU'EN VIGILANCE JAUNE
« PLUIE-INONDATION » ET « CRUES »**

Arras, le 1^{er} novembre 2023

Météo France a placé le département du Pas-de-Calais en vigilance orange « vents violents » et « vagues submersion » ce jeudi 2 novembre de 00h à 21h. Cette vigilance est due au passage de la tempête Ciaran dans le département qui engendrera des vents de 90 à 120 km/h dans les terres et jusqu'à 130km/h sur les zones les plus exposées du littoral. Le département est également placé en vigilance jaune « pluie inondation » et « crues ».

Jacques Billant, préfet du Pas-de-Calais, a demandé aux élus du département de prendre toutes les dispositions nécessaires de mise en sécurité de leur commune et des habitants, et notamment de :

- Différer les activités sensibles aux risques météorologiques ;
- Sécuriser les chantiers ;
- Procéder au retrait de tout objet sur la voie publique susceptible de constituer un projectile (poubelles, panneaux publicitaires, ...);
- Fermer les parcs, jardins et chemins de halage ;
- Éviter les activités en plein air pour les enfants accueillis en centre de loisirs ;
- Éviter les manifestations publiques en extérieur et interdire celles se déroulant sous des tonnelles ou chapiteaux (marchés, etc) lorsque les vents dépassent les 90km/h ;
- Se tenir prêt à déclencher le plan communal de sauvegarde, si nécessaire.

Le préfet a également demandé aux services de l'État de suivre avec la plus grande attention l'évolution de cette situation. Un centre opérationnel départemental sera activé dès 5h ce jeudi 2 novembre 2023. Il appelle également la population à être vigilante et à respecter les consignes de sécurité ci-dessous ainsi qu'à se tenir informée des conditions de circulation auprès de la SANEF, de la SNCF, et des compagnies de transport maritime.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Rappel des consignes à suivre

- dans la mesure du possible, restez chez vous ;
- limitez vos déplacements et limitez votre vitesse sur la route, en particulier si votre véhicule ou votre attelage est sensible aux effets du vent ;
- ne vous promenez pas en bord de mer, des estuaires ou en forêt et évitez toute activité sportive extérieure ;
- soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers ;
- n'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
- rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés ;
- différez les activités sensibles au risque météorologique ;
- protégez les biens exposés au vent ;
- diffusez les informations transmises par les autorités le plus largement possible à la population ;
- soyez attentifs et restez informés de l'évolution de la situation météorologique sur <http://vigilance.meteofrance.com>.